



## Personne(s) habilitée(s) à réaliser un transfert d'un Ehpad vers un autre

Par **dupont987**, le **10/10/2023** à **18:45**

Bonsoir,

quand , dans une fratrie, certains veulent procéder pour un ascendant (souffrant d'Alzheimer) à un transfert d'un Ehpad vers un autre, comment cela se décide-t-il d'un point de vue juridique?

Faut-il que toute la fratrie soit d'accord, ou seulement la majorité?

L'Ehpad peut-il bloquer un transfert vers un autre établissement?

Le fait qu'il y ait une éventuelle tutelle/habilitation familiale joue-t-il un rôle dans ce type de décision ?

Faut-il l'avis d'un expert médical?

En vous remerciant par avance,

Pierre

Par **Visiteur**, le **10/10/2023** à **21:10**

BONJOUR...

Pour changer d'EHPAD un parent atteint de la maladie d'Alzheimer, il est nécessaire d'obtenir le consentement du parent s'il est encore en mesure de donner son accord.

Dans le cas contraire, il faut se référer à la personne chargée de la mesure de protection juridique. Il est également important de prendre en compte l'avis médical et de choisir un nouvel établissement qui répond aux besoins spécifiques du parent.

Par **Eva55**, le **28/12/2023** à **22:37**

Ma mère était dans une unité Alzheimer quand elle est arrivée elle marchait elle mangeait toute seule elle n'était pas incontinente elle est tombée 5 fois par leur faute et maintenant il la transfère dans un autre EHPAD sans notre consentement car pour eux elle est trop dépendante alors qu'il y a le genre de personne comme elle qui ne sont pas transférés est-ce qu'ils ont le droit de faire ça 10